



Canada  
Province de Québec  
MRC des Appalaches  
Municipalité de Saint-Julien

## AVIS PUBLIC

**Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement de concordance numéro 348 amendant le règlement de zonage numéro 243.**

### AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance tenue le 7 juillet 2014, le Conseil a adopté le projet de règlement de modification intitulé : Règlement de concordance numéro 348 amendant le règlement de zonage numéro 243.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 août 2014 à 18 heures au 787, chemin de Saint-Julien, Saint-Julien. Durant cette assemblée, le maire, ou un membre du conseil délégué par le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. L'objet de ce projet de règlement de concordance découle de l'obligation prévue à l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui exige que les municipalités adoptent un règlement de concordance afin que le règlement de zonage tienne compte des modifications du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire de la MRC des Appalaches.

Ainsi, l'amendement au règlement de zonage contient les modifications suivantes :

- Intégration de nouvelles zones en zone agricole permanente : zone agricole dynamique, zone agricole, zone agricole périurbaine, zone agroforestière de type 1, zone agroforestière de type 1 périurbaine, zone agroforestière de type 2, zone îlot déstructuré avec morcellement;
  - Les usages autorisés dans chacune de ces nouvelles zones, particulièrement la possibilité d'implantation résidentielle à certaines conditions;
  - Intégration de nouvelles distances séparatrices relatives à l'épandage des engrais de ferme;
  - Intégration de nouvelles distances séparatrices applicables aux nouvelles résidences dans certaines affectations.
4. Le projet du règlement de concordance numéro 348 est disponible pour consultation au bureau municipal, 787, chemin de Saint-Julien, Saint-Julien, du lundi au jeudi, de 9 heures à 16 heures.

Donné à Saint-Julien, ce 8 juillet 2014

Josée Bournival

Directrice générale/secrétaire-trésorière